

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 102 portant homologation du plan rectificatif de la rue du Port.

n° 102

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 mars 1918

Numéro JO  
n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro  
31 mars 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le plan du lotissement du plateau de Djibouti

**Vu** la rectification apportée audit plan en ce qui concerne la rue du Port allant de la place Ménélick à la jetée du Gouvernement

**Vu** l'avis exprimé par les concessionnaires riverains

Le conseil d'administration entendu :

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est homologué le plan de rectification du tracé de la rue du Port établi à la date du fer mars 1918, par le chef du service des travaux publics.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.